

2021-05-03 : PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON, TENUE AU LIEU DES SESSIONS, LE LUNDI 3 MAI 2021 À 19 H SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BOUCHER, MAIRE.

Sont présents :

Simon Boucher	Maire
Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Yanick Blier	Conseiller siège n° 2
Michel Bernier	Conseiller siège n° 3
Julie Ricard	Conseillère siège n° 4
Steve Therion	Conseiller siège n° 6

Est absente :

Nathalie Talbot	Conseillère siège n° 5
-----------------	------------------------

Secrétaire d'assemblée :

Christine Bibeau	Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
------------------	--

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h ____.

21-0501

1.1 SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui permet que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 qui stipule que si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par la conseillère Julie Ricard et résolu :

QUE soit tenue la présente séance à huis clos ;

QUE soit publié l'enregistrement audio de la présente séance sur le site internet de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0502

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAL

21-0503

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0504

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2021 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2 SUIVI

- Dénégement des chemins d'hiver saison 2020-2021 : Ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel – crédit de 2 213,68 \$
- Réparation des bris par J.N. Francoeur pas encore terminée. Il reste seulement 2 patchs d'asphalte à faire, sera fait dans la semaine du 10 mai.
- Fibre optique : Conférence de presse virtuelle le vendredi 7 mai à 9 h. Début des travaux le 15 mai 2021.
- Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été déposé au ministère le 20 avril 2021.
- Le trottoir au Centre communautaire a été fait la semaine du 19 avril 2021.
- Les pneus du tracteur ont été remplis de calcium.
- La demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement, a été transmise le 22 avril 2021. Initialement le pourcentage que nous pouvions demander était de 75 %, mais puisque la municipalité a un indice de vitalité économique de 3, si la subvention est accordée, nous aurons 80 %. Si nous recevons un refus, nous déposerons une demande au 2^e appel de projets cet automne.

- Nous avons reçu le panneau d'identification de la bibliothèque municipale et scolaire. Il sera installé lors d'un événement avec la famille de mme Désilets, vers le 12 juin 2021.
- Le balayage des rues a été fait en 7h30 ! Travail très bien fait.
- L'élagage sur la route Lemire a été fait.
- Le creusage des fossés de la route Lemire est terminé.
- Travaux de rechargement d'urgence dans le rang 6 du 27 au 29 avril.
- La programmation de travaux version numéro 4 soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) a été acceptée le 28 avril 2021 par le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation.

4. DEMANDES SPÉCIALES

Considérant que la séance du Conseil est tenue à huis clos, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim atteste qu'aucune demande spéciale n'a été transmise par écrit.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière par intérim dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 6 avril 2021. À la demande du président, il résume les communications ayant un intérêt public.

6. TRÉSORERIE

21-0505

6.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 3 mai 2021 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et secrétaire-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend en compte la liste des comptes payables datée du 3 mai 2021 faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu :

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 3 mai 2021, qui totalisent 35 764,70 \$, dont 16 414,65 \$ en déboursés directs des salaires ;

QUE soit approuvée la liste des comptes payables datée du 3 mai 2021, qui totalisent 122 422,57 \$, et que soit autorisé leur paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Christine Bibeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Christine Bibeau
Secrétaire-trésorière par intérim

7. RAPPORTS DES COMITÉS/DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS _____

7.1 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU SERVICE D'URBANISME

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois d'avril.

7.2 RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020.

7.3 ÉTATS FINANCIERS – SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE RÉGIONAL D'ASBESTOS

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020 du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos.

8. RÉGLEMENTATION _____

21-0506

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 102-8 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TABLIER DU PONT DE L'ÎLE LEMIRE EN FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit qu'une municipalité peut, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains, entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise par tous les propriétaires riverains en vue de procéder au remplacement du tablier du pont de l'Île Lemire et de répartir les coûts des travaux en parts égales entre les propriétaires ;

CONSIDÉRANT les modalités d'application de la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Therion, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit adopté le règlement n° 102-8 concernant la tarification pour les travaux de remplacement du tablier du pont de l'île Lemire en février 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0507

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 108-5 RELATIF À LA RÉPARTITION DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE NUMÉRO 11 DU RUISSEAU À MARTIN ET DU COURS D'EAU LAMPRON

CONSIDÉRANT les articles 103 et suivants de la Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a procédé à la répartition des frais d'entretien et autres frais connexes relativement aux travaux exécutés sur la branche numéro 11 du ruisseau à Martin et du cours d'eau Lampron ;

CONSIDÉRANT QUE chaque propriétaire des immeubles longeant les cours d'eau concernés par les travaux exécutés est responsable de l'acquittement

de l'ensemble de ces frais proportionnellement à la superficie contributive par mètre linéaire établie par la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 6 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bernier, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit adopté le règlement n° 108-5 relatif à la répartition des frais d'entretien de la branche numéro 11 du ruisseau à Martin et du cours d'eau Lampron.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9. AFFAIRES NOUVELLES

21-0508

9.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ PROVINCIAL

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à R. Guilbeault Construction inc. pour les travaux d'asphaltage et de réfection de voirie ce printemps sur la Route Lemire au montant de 367 855,93 \$;

CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par la conseillère Julie Ricard et résolu que soit présentée au député provincial, monsieur Sébastien Schneeberger, une demande de subvention à la hauteur de 60 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale. Cette somme est demandée compte tenu des travaux de revêtement mécanisé menés ce printemps sur la Route Lemire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0509

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE À MADAME CAROLINE DIONNE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Caroline Dionne à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière le 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Julie Ricard et résolu que madame Caroline Dionne soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les chèques et documents requis pour l'exercice de ses fonctions;

QUE madame Caroline Dionne soit ajoutée à la liste des personnes autorisées à avoir accès à tous les comptes bancaires de la Municipalité et qu'elle soit la personne responsable des accès ainsi que de la carte débit;

QUE madame Caroline Dionne soit autorisée à effectuer les démarches et à signer les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR;

QUE le ministre du Revenu du Québec et l'Agence du Revenu du Canada soient autorisés à communiquer à madame Caroline Dionne les renseignements dont ils disposent et qui sont nécessaires dans le cadre de ses fonctions.

QUE la présente résolution prend effet à compter du 10 mai 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0510

9.3 AUTORISATION D'ACQUISITION D'UNE CARTE DE CREDIT POUR MADAME CAROLINE DIONNE, DIRECTRICE GENERALE ET SECRETAIRE-TRESORIERE

CONSIDÉRANT QUE certains achats de la Municipalité demandent un paiement par carte de crédit;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de madame Caroline Dionne à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière le 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que madame Caroline Dionne soit autorisée à faire les démarches et à signer tout document pour acquérir une carte de crédit Visa Desjardins d'un montant maximal de 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0511

9.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTROLE QUALITATIF ET DE SURVEILLANCE – TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET DE REFECTION DE VOIRIE SUR LA ROUTE LEMIRE

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de procéder à un contrôle qualitatif en vue des travaux d'asphaltage et de réfection sur la route Lemire;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été soumises par les firmes Les Services Exp et Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT les différents taux obtenus :

	Les Services exp. inc Taux (taxes en sus)	Englobe Corp. Taux (taxes en sus)
Technicien de chantier	70 \$ / heure	73 \$ / heure (sénior) 62 \$ / heure (junior)
Nucléodensimètre	Inclus au taux horaire	7 \$ / heure
Ingénieur, chargé de projet	120 \$ / heure	105 \$ / heure
Technicien coordonnateur	85 \$ / heure	80 \$ / heure
Adjointe administrative	65 \$ / heure	55 \$ / heure
Déplacement	145 \$ / unité	0.55 \$ / km
Analyse granulométrie > 5 mm	99,20 \$ / essai	86,80 \$ / essai
Analyse granulométrie < 5 mm	65,60 \$ / essai	57,40 \$ / essai
Analyse partielle type II	144,80 \$ / essai	126,70 \$ / essai

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu que soit octroyé le contrat pour le contrôle qualitatif en vue des travaux d'asphaltage et de réfection de voirie sur la route Lemire à la firme Englobe Corp.. Le budget estimé pour le contrôle qualitatif et de surveillance de travaux est de 10 464,30 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0512

9.5 ACHAT D'ASPHALTE CHAUD À L'USINE POUR LES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL EN RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage manuel seront effectués en régie interne durant les mois de mai et juin ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir de l'asphalte chaud à l'usine ainsi que de la collasse en vue d'effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour l'achat d'environ 125 tonnes d'asphalte chaud à l'usine d'un enrobé bitumineux de type EB-10 et de type EB-5 ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Soumissionnaire	Type EB-10 Prix à la tonne (taxes en sus)	Type EB-5 Prix à la tonne (taxes en sus)
Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec)	77,00 \$	80,00 \$
Pavage Drummond inc.	100,00 \$	100,00 \$
Asphalte RDA	85,00 \$	100,75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu :

QUE soit autorisé l'achat d'asphalte chaud à l'usine d'un enrobé bitumineux de type EB-10 auprès de l'entreprise Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec) au coût de 77 \$ la tonne taxes en sus pour les travaux de rapiéçage manuel effectués en régie interne ;

QUE soit autorisé l'achat d'asphalte chaud à l'usine d'un enrobé bitumineux de type EB-5 auprès de l'entreprise Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec) de 80 \$ la tonne taxes en sus ;

QUE soit autorisé l'achat de collasse pour ces travaux auprès de l'entreprise Condor Chimiques inc. au coût de 39,44 \$ taxes en sus par chaudière de 18.9 litres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0513

9.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite procéder aux travaux de scellement de fissures ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été obtenues pour effectuer le scellement de fissures à contrat ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

	Scellements J.F. inc.	Permaroute	Scellement de fissures Sévigny
Prix au m.l.	1,35 \$ / m.l. (min. 1482 m.l.)	1,46 \$ / m.l. (min. 5000 m.l.)	1,20 \$ / m.l.
Liquide de protection de fissures	Inclus	0,10 \$ / m.l.	Inclus
Mobilisation	500 \$	400 \$	Inclus

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Steve Therion et résolu que soit octroyé le contrat pour le scellement de fissures à Scellement de fissures Sévigny;

QUE Scellement de fissures Sévigny soit mandatée à effectuer le scellement de fissures de 7 400 mètres linéaires, pour un coût total de 8 880 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0514

9.7 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un deuxième travailleur journalier est nécessaire pour différents travaux saisonniers ;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Jean-Yves Trempe sur une base occasionnelle pour diverses tâches journalières à effectuer l'an dernier ;

CONSIDÉRANT la satisfaction à l'égard du rendement de monsieur Trempe dans l'accomplissement de ses fonctions l'an dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit embauché monsieur Jean-Yves Trempe à titre de journalier saisonnier. Le taux horaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-0515

9.8 OCTROI DU CONTRAT DE RECHARGEMENT DE DIVERS CHEMINS GRAVELÉS POUR 2021

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de rechargement en pierre concassée en certains endroits sur le chemin Vigneault, la rue Amili, la route Lalancette, la route du Portage, la route Boucher et le 6^e rang ;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières à cet égard ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus au cours des dernières années par l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes pour le rechargement de divers chemins gravelés ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise en vue de la réalisation des travaux projetés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Ricard, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit acceptée la soumission de l'entreprise Excavation Gaétan Deslandes en vue d'effectuer des travaux de rechargement en pierre concassée 0 - 20 mm B en certains endroits sur le chemin Vigneault, la rue Amili, la route Lalancette, la route du Portage, la route Boucher et le 6^e rang, au coût de 12 176,50 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-0516

9.9 APPELS D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE DENEIGEMENT DES EDIFICES PUBLICS ET DES CHEMINS PRIVÉS

CONSIDÉRANT QUE le cahier des charges pour le déneigement des édifices publics et des chemins privés pour une durée de trois ans a été soumis aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'une liste des entrepreneurs invités a été soumise aux membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Blier, appuyé par le conseiller Michel Bernier et résolu :

QUE soit accepté, tel que soumis, le cahier des charges pour le déneigement des édifices publics et des chemins privés pour une durée de trois ans;

QUE soit transmis un avis d'appel d'offres aux entrepreneurs désignés par la liste des entrepreneurs invités tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9.10 ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION F150 2013

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de changer les pneus du camion F150 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de l'auto L.D.S. propose quatre pneus Nokian Rotiiva AT plus au coût de 968 \$, taxes en sus, incluant l'installation et le balancement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Yanick Blier et résolu que soit autorisée l'achat de quatre pneus Nokian Rotiiva AT plus au coût de 968 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10. VARIA _____**11. PÉRIODE DE QUESTIONS** _____

Considérant que la séance du Conseil est tenue à huis clos, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soumet aux membres du conseil une question qui a été transmise par écrit. Madame Isabelle Boucher demande s'il existe une banque ou un dépannage alimentaire sur le territoire de Sainte-Clotilde-de-Horton. Si un tel service n'est pas présent sur le territoire, elle demande si ce projet pourrait voir le jour à Sainte-Clotilde-de-Horton. Monsieur le maire mentionne qu'avant la pandémie des démarches avaient été entreprises pour un point de service, mais le projet a dû être mis sur pause. Actuellement, les citoyens et citoyennes peuvent s'adresser à l'organisme Guignolée tendresse qui offre un service à l'année.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE _____

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 42.

Président

Secrétaire,

Simon Boucher, maire_____
Christine Bibeau, secrétaire-trésorière
par intérim

Je, Simon Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto.

Simon Boucher